

INFORMATION DU PUBLIC

selon l'article 22 de la loi du 28 avril 2017 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

GUARDIAN LUXGUARD II S.A R.L.

Site de Bascharage

Siège social
ZI Wolser Dudelange
L-3452 Dudelange

Adresse physique
Z.A.E. Robert Steichen
8, rue Bommel
L-4940 Bascharage



1. Introduction

L'objectif du présent document est d'informer le public sur les activités de Guardian Luxguard II et sur les moyens mis en œuvre afin de prévenir les accidents majeurs. Il contient les informations requises par l'article 22 de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

2. Présentation de l'établissement

Guardian Industries est une filiale autonome à part entière de Koch Industries Inc. et exploite 2 sites au Luxembourg. Guardian Luxgard II – Site de Dudelange pour la fabrication de verre Laminé et Guardian Luxguard II – Site de Bascharage pour la production de verre plat et la fabrication de verre à couche. Seul le site de Bascharage localisé à l'adresse L-4940 Bascharage, 8, rue Bommel, ZAE Robert Steichen est classé Seveso et entre sous le champ d'application de la loi du 28 avril 2017.

L'usine de Bascharage a été construite en 1981 et comprend une ligne de production de verre plat opérationnelle depuis 1981 et une ligne de fabrication de verre isolant et architectural (verre à couche) mise en place en 2002. La ligne à couches est installée dans un bâtiment séparé relié par un tunnel au bâtiment principal.

2.1 Production de verre plat

La production de verre plat tourne en continu 24h/24h et 7j/7j. Les matières premières (sable, calcaire, dolomie, carbonate de sodium, sulfate de sodium, verre recyclé) sont mélangées et enfournées dans un four de fusion. Celui-ci est chauffé par des brûleurs de gaz naturel afin de fondre les matières premières et maintenir en permanence 1.500 tonnes de verre en fusion à environ 1.500 °C. Le verre liquide coule ensuite sur un bain d'étain liquide où, en se solidifiant, la largeur et l'épaisseur sont définies. Après refroidissement et contrôle qualité, le verre est découpé à la dimension souhaitée et transféré sur des cadres de stockage.

En cas d'interruption de l'alimentation du site en gaz naturel, Guardian doit pouvoir maintenir le verre en fusion. C'est à cette fin que Guardian dispose d'un stockage de 630 tonnes de butane liquide sur son site.

2.2 Fabrication de verre à couches

La fabrication de verre à couches tourne actuellement en continu 24h/24h et 7j/7j. L'objectif de ce procédé est de modifier les propriétés optiques et thermiques du verre. Pour cela, le verre passe dans une zone sous vide où est déposée une couche nanométrique de particules métalliques via une pulvérisation cathodique.

3. Accidents majeurs Seveso

3.1 Classement Seveso

L'établissement de Guardian Luxguard II – Site de Bascharage tombe dans le champ d'application de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses et la notification transmise aux autorités établit le classement comme site Seveso Seuil Haut.

3.2 Substances dangereuses

Les substances dangereuses ci-dessous peuvent donner lieu à un accident majeur :

- Le butane, qui sert à alimenter le four en cas d'interruption de fourniture de gaz naturel, est un produit extrêmement inflammable et sous pression, ce qui peut donner lieu à une explosion. Les moyens de prévention mis en œuvre sont e.a. l'emplacement et mise sous talus des réservoirs, les détecteurs et les arrêts d'urgence.
- Le dioxyde de soufre, qui est nécessaire au conditionnement du verre, est un gaz toxique par inhalation qui peut se libérer en cas de rupture de la bouteille. Les moyens de prévention mis en œuvre sont e.a. les rondes de contrôle, les instructions de changement de bouteille, les détecteurs et les possibilités d'arrosage.
- L'azote et l'hydrogène sont nécessaires à la formation d'une atmosphère réductrice lors de la production du verre. Ils peuvent donner lieu à une explosion et l'azote peut créer des zones anoxiques en cas de fuite. Les moyens de prévention mis en œuvre sont e.a. les détecteurs, les arrêts d'urgence et les possibilités de refroidissement.
- Diverses bouteilles de gaz sont nécessaires aux travaux de soudage et pourraient donner lieu à des explosions. Les moyens de prévention mis en œuvre sont e.a. les consignes de stockage et d'utilisation.
- L'ammoniac, qui est utilisé dans la réduction des émissions de polluants gazeux, peut causer une intoxication de personnes et un dommage environnemental en cas de libération. Les moyens de prévention mis en œuvre sont e.a. la cuve de rétention, les détecteurs et l'arrêt automatique de l'installation.

- L'argon et l'oxygène, qui sont utilisés dans le processus de mise en couche du verre, sont stockés sous forme liquide dans des réservoirs. En cas de fort réchauffement par incendie, les réservoirs peuvent exploser. Les moyens de prévention mis en œuvre sont e.a. le contrôle des réservoirs et les possibilités de refroidissement.

3.3 Rapport de sécurité

Un rapport de sécurité, élaboré sous la direction d'un expert agréé, a été transmis à l'autorité compétente.

3.4 Mesures de prévention

En ligne avec la politique environnement, santé et sécurité de Guardian Glass, Guardian Luxguard II – Site de Bascharage met tout en œuvre afin de prévenir les accidents majeurs, visant à assurer la sécurité des salariés et de toute la communauté ainsi qu'à préserver l'environnement. Les mesures prises englobent de la technique et de l'organisationnel. Elles sont décrites en détail dans le rapport de sécurité du site. Le plan d'urgence interne décrit le bon déroulement des mesures à prendre en cas d'accident afin de prévenir un accident majeur. Ceci englobe la conduite à avoir, la mise en œuvre des moyens de lutte contre les accidents majeurs, le contact avec les services d'urgence externes et l'alerte des personnes concernées, y inclus le public.

Des informations détaillées à ce sujet, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la loi du 25 novembre 2005 concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement, peuvent être obtenues auprès de Guardian Luxguard II – Site de Bascharage par appel téléphonique au numéro +352 5030-1.

3.5 Inspections Seveso

L'établissement est soumis à une inspection annuelle de la part des autorités. Des informations détaillées à ce sujet, y compris la date de la dernière visite, peuvent être obtenues auprès de l'Inspection du Travail et des Mines par appel téléphonique au numéro + 352 247 76100.

3.6 Plan d'urgence externe

Un plan d'urgence externe a été établi par les autorités. La décision de déclencher ce plan d'urgence externe appartient au Ministre de l'Intérieur. En cas d'accident majeur, il est primordial que le public suive les instructions des services d'urgence et réponde à ses demandes.

3.7 Effets transfrontaliers

Même si le site est localisé à proximité de la frontière belge et française, il n'y a pas d'effets transfrontaliers prévisibles en cas d'accident majeur.

DEMANDES D'INFORMATION

De plus amples renseignements, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la loi du 25 novembre 2005 concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement, peuvent être obtenus auprès de Guardian Luxguard II – Site de Bascharage par appel téléphonique au numéro +352 5030-1.